



Demission d'un jeune de moins de 17 ans en cdd

Par **sydney**, le **05/09/2008** à **22:39**

ma fille qui va avoir 17 ans fin septembre est en cdd (aout à decembre) comme serveuse dans un restaurant à 150 kms de mon domicile. POUR DES RAISONS FAMILIALES ELLE N'A PLUS DE LOGEMENT pres de son lieu de travail et doit revenir vivre chez moi. actuellement elle est en arret maladie pour une entorse. peut elle demissionner et quel est son preavis?? merci d'avance pour votre reponse

Par **Marion2**, le **05/09/2008** à **23:21**

Bonsoir Sydney,

On NE PEUT PAS démissionner d'un CDD, ou alors démission pour un CDI

Cordialement